

Référence : C.N.200.2025.TREATIES-XI.C.5 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE RÉSEAU DU CHEMIN DE FER
TRANSASIATIQUE (AVEC ANNEXES)

JAKARTA, 12 AVRIL 2006

KIRGHIZISTAN : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 15 mai 2025.

L'Accord entrera en vigueur pour le Kirghizistan le 13 août 2025 conformément au paragraphe 2 de son article 5 qui stipule :

Pour chacun des États qui déposeront leur instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après la date où auront été réunies les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord, celui-ci entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième (90) jour après le dépôt par cet État de son instrument.

Le 16 mai 2025

